



## REGLEMENT

### « LE PIED A L'ETRIER » 25 septembre 2022

#### 1) Présentation :

Le Syndicat Mixte du Haras national de Lamballe organise le 25 septembre 2022 un concours de spectacles équestres. Ce concours « Le Pied à L'Etrier » est ouvert aux personnes amateurs, majeures ou mineures, présentant un numéro équestre et sélectionnées par le Syndicat Mixte du Haras National de Lamballe, après consultation de leurs dossiers de candidature. Le dossier de candidature ayant été envoyé par le candidat au plus tard pour le 15 juillet 2022. Pour la pré-sélection des finalistes, les décisions de l'organisateur sont souveraines, discrétionnaires et ne sont pas susceptibles d'appel. Les résultats des présélections seront communiqués aux participants au plus tard le 31 juillet, par email, à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription du participant.

Nature du spectacle équestre :

Est qualifié de spectacle équestre tout numéro artistique dans lequel intervient au moins un équidé. Il peut s'agir d'un solo, d'un pas de deux, d'un carrousel, voltige, longues rênes, liberté, ou mélange de toutes ces formes, ou de tout autre forme de numéro équestre incluant ou pas des artistes à pied, musiciens, danseurs, cirque, ...

#### 2) La sélection :

Les concurrents sélectionnés se produiront dans le manège sonorisé du Haras de National Lamballe le dimanche 25 septembre 2022. La durée de chaque numéro équestre ne devra pas être supérieure à 8 minutes et inférieure à 5 minutes. Les horaires de passage seront transmis par l'organisateur aux candidats la veille du concours. Les candidats s'engagent à être prêts à concourir pour l'horaire de passage communiqué.

#### 3) Les conditions d'accueil :

- **Hébergement chevaux : les frais d'hébergement (boxes paillés et foin) sont pris en charge par l'organisateur. Le foin est fourni par l'organisateur.** En revanche, les granulés sont à la charge des candidats présélectionnés. Chaque candidat devra présenter son attestation d'assurance de responsabilité civile incluant une couverture des risques et dommages liés aux chevaux, ainsi que les carnets d'identifications et de vaccinations des chevaux à jour. Les mineurs devront avec le dossier d'inscription, fournir les autorisations parentales, à titre individuel ou au sein d'une équipe.
- **Hébergements cavaliers :** en annexe, une liste d'hébergement sur Lamballe ; vous avez la possibilité de dormir sur place dans votre camion (espace parking jouxtant le Haras) ou sous tente sur le site (quelques emplacements envisageables). Des sanitaires/douches sont disponibles sur site.
- **Prise en charge par Le Pied à l'Etrier du repas du dimanche midi du candidat sélectionné et de l'assistant de piste (1 par troupe).** Les autres accompagnateurs ne sont pas inclus.
- **Les concurrents pourront répéter sur le site le samedi 24 septembre 2022 de 10h30 à 19h** (en faire la demande à Eric Gauthier pour le 10 septembre au plus tard).
- **Sécurité et espaces :** Les concurrents devront respecter les consignes de sécurité des différents espaces, pour la circulation des chevaux et du public. Ils acceptent les risques éventuels qu'implique la présentation d'un spectacle équestre en public. Le port de la bombe aux normes en vigueur est obligatoire pour les mineurs. Les adultes ne portant pas de bombe, le font à leurs risques et périls. « Le Pied à l'Etrier » ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident.

Le manège dispose d'un **éclairage fixe** (pas de jeu de lumière). **Sont interdits lors des spectacles : l'utilisation du feu, de la pyrotechnie et d'engins motorisés.** « Le Pied à L'Etrier » peut prononcer l'exclusion d'un participant pour le non-respect de règle de sécurité.

Les concurrents mineurs devront être accompagnés par leur centre équestre, club hippique ou leurs parents.

- Les participants devront fournir **au plus tard pour le 31 août** leur :
  - Bande musicale du numéro (clé USB/CD/ We Transfer...),
  - Conduite précise,
  - Liste du matériel qu'ils souhaitent monter pour leur prestation.
  - Descriptif du numéro équestre, sa durée, le nombre, les noms des chevaux, le nombre d'artistes, leurs noms, ainsi qu'un cv sur leur activité,
  - 2 photos de leur spectacle.

Tous ces éléments, sont à transmettre à Eric Gauthier [chevauteur@wanadoo.fr](mailto:chevauteur@wanadoo.fr)

Au-delà, ces informations serviront pour le dossier de presse, communication et présentation au public le jour J.

#### 4) Jury, classement et récompense :

Les gagnants seront désignés après la présentation de la totalité des numéros équestres le dimanche 25 septembre 2022, par un jury composé de trois personnalités issues du milieu du spectacle, du cheval et de la culture. Le public votera également.

- Le jury aura quatre critères à noter :
  - 1) Le sens artistique, costume, musique : Note sur 10
  - 2) La technique équestre, à pied et/ou montée : Note sur 20
  - 3) La créativité/innovation/relation cheval/cavalier : Note sur 20
  - 4) La mise en scène : Note sur 20
  - 5) Le public pourra voter via un sondage en ligne pour ses trois artistes favoris.
- Le classement final des concurrents se fait en fonction des notes obtenues, selon les critères de la grille de notation ci-dessus notée auquel s'ajoute la note du public. La note du jury compte pour 85% contre 15% pour la note du public. Une déduction de 3 points sera faite pour les numéros dépassant une durée de 8mn ou inférieure à 5mn.
- Les dotations seront délivrées de la manière suivante :
  - 400€ le 1<sup>er</sup>
  - 200€ le 2<sup>ème</sup>
  - 150€ le 3<sup>ème</sup>
  - 130€ du 4<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup>

#### 6) Prise de vue, droit à l'image, droit de citation :

- Les candidats autorisent expressément, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films représentant les candidats et leurs montures, à l'occasion de leur participation au spectacle équestre le Pied à L'Etrier, à utiliser librement ces images, à titre de promotion sur tous les supports (papiers, télévision, vidéo, cd-rom, internet, réseaux sociaux...), à citer et reproduire gracieusement les noms et prénoms des cavaliers, des chevaux pour les besoins de communication.

#### 7) Article relatif à la protection des données à caractère personnel

- Les informations recueillies par le Syndicat Mixte du Haras de Lamballe dans le cadre de la gestion des candidatures à l'évènement « Pied à L'Etrier », font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel ayant pour objet :

- L'examen des candidatures
- La sélection des candidatures
- La proposition de participation à des événements de la filière équestre

Les traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat et la mise en œuvre de mesures précontractuelles entre le Syndicat Mixte du Haras de Lamballe et les candidats à l'évènement.

- Destinataires des données :  
Le syndicat mixte du Haras de Lamballe et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection et le directeur artistique.
- Durées de conservation des données : 10 ans
- Droits des personnes concernées  
Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de M. le Président du Syndicat Mixte du Haras de Lamballe par courrier postal à cette adresse : Place du Champ de foire, 22400 LAMBALLE, ou par mail à cette adresse : au choix : [syndicat.mixte@haraspatrimoine.com](mailto:syndicat.mixte@haraspatrimoine.com). Le délégué à la protection des données du Syndicat mixte du haras de Lamballe est le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Côtes d'Armor. Il est joignable à cette adresse [cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr) ou CDG22, Eleusis 2 – 1, rue Pierre et Marie Curie, BP 417, 22194 Plérin cedex

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL. Un formulaire en ligne est disponible à ce lien : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>.

**La participation au concours de spectacles équestres Le Pied à L'Etrier implique l'acceptation du présent règlement par le concurrent. Si vous êtes retenus, cela vous engage à être présents le jour du Spectacle Equestre. Assurez-vous donc de pouvoir être disponible à la date concernée dès lors que vous vous inscrivez.**